



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.  
Séance du 13 avril 2024 à 09 h 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	7

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : MARTINEZ Katia donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Administrateurs absents** : ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, MORENO Manuel, AGARD Yvette, FRASCA Karine, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine, FIORILLO Chantal

**Délibération N° 24/021 – OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE L'OUSTAOU**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

**RAPPELLE** à l'Assemblée que lors de sa séance du 11 mars 2024, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif de la Résidence Autonomie de l'Oustaou, pour l'exercice 2024, soumis l'adoption du Conseil d'Administration.

- Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe

Le Conseil d'Administration,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 de la Résidence autonomie l'Oustaou, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	571 533,67 €	571 533,67 €
Investissement	263 482,46 €	263 482,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>835 016,13 €</b>	<b>835 016,13 €</b>

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 22 AOUT 2024  
Et de la publication sur le site internet le...  
ou notification le .....